



**Nouveau site web BDL,**  
pour mieux vous informer et être à votre écoute.

**BDL**

[www.bdl.dz](http://www.bdl.dz)

*BDL, une banque qui change pour mieux vous servir*

ANEP43540

## ANNABA

### 106 opérateurs activant dans l'import-export poursuivis par la justice

106 opérateurs activant dans le secteur de l'import-export sont poursuivis par la justice à Annaba, et ce, en application des dispositions réglementaires conformément à l'article 23 du décret exécutif 97-41 du 18/01/1997, régissant les conditions d'inscription au registre du commerce modifié et complété par le décret exécutif 03-453 du 01/12/2003, et à la loi 04-08 du 14/08/2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, notamment son article 39. Les tribunaux de Annaba et de Berrahal ont déjà prononcé des peines de six mois de prison ferme et des amendes allant de 10 000 DA à 20 000 DA à l'encontre de 30 mis en cause pour violation de la loi 04-08. On précise par ailleurs à la Direction du commerce de la wilaya que cette opération entre dans le cadre de la lutte contre les sociétés-écran et l'actualisation du fichier des opérateurs économiques en prévision de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre-échange, et de la signature d'association avec l'Union européenne. Il convient de noter que ces opérateurs incriminés n'habitent pas la région de Annaba.

Nabil Kebaïli

# AU DEUXIEME JOUR DE SON CONGRES LE FLN ATTEND BOUTEFLIKA

PAGE 3



Photo : Samir Sid.

## TELEPHONE MOBILE

### Les inaccessibles numéros d'urgence

Les inhabituelles conditions climatiques qui marquent cet hiver 2005 ont fait dire à de nombreux utilisateurs du téléphone mobile qu'il ne sert à rien d'avoir un portable, si on ne peut pas s'en servir en cas d'urgence. Il s'avère qu'aucun des opérateurs GSM ne fournit cette prestation de services.

Contacteur des numéros d'urgence tels que celui de la police, la gendarmerie nationale ou la Protection civile devrait être à la portée de tout utilisateur du téléphone mobile, et ce, quel que soit l'endroit où il se trouve. Chez nous, c'est loin d'être le cas. De nombreux lecteurs se sont rapprochés de notre rédaction, chacun une anecdote ou une mésaventure, pour s'interroger sur les raisons qui font que les trois opérateurs mobiles "n'ont pas prévu" l'acheminement des appels d'urgence à partir d'un téléphone portable. La question nous l'avons posée à Djazzy, Mobilis et Nedjma, après avoir consulté, via Internet, la réglementation relative aux licences d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications cellulaires de norme GSM et de fourniture de services télécommunications au public. On y relève, entre autres, l'obligation faite aux opérateurs

d'acheminer, et gratuitement, les appels d'urgence.

Engagement consigné par un des articles du cahier des charges. Dans le cas d'Orascom, il est dit que l'opérateur doit "acheminer gratuitement au centre correspondant le plus proche de l'appelant, en fonction des informations transmises par les services publics concernés, les appels d'urgence en provenance des usagers du réseau du titulaire ou d'autres réseaux et à destination des organismes publics chargés de la sauvegarde des vies humaines, des interventions de police et de gendarmerie et de la lutte contre l'incendie". Une charge valable pour les trois opérateurs. Hamid Grine, chargé de la communication de Djazzy, souligne à ce propos que l'opérateur attend que les pouvoirs publics mettent à disposition d'OTA la liste des numéros des organismes publics qui pourraient être destinataires des appels d'urgence.

Par ailleurs, on apprend que l'acheminement des appels d'urgence d'un abonné mobile, chose techniquement impossible aujourd'hui, signifie qu'OTA doit revoir le système de programmation de son standard de façon à ce que l'appel soit transféré vers le service de police, de gendarmerie ou de la Protection civile, le plus proche de la station de base. C'est-à-dire que l'appel d'urgence d'un abonné d'Alger qui se trouve en difficulté à Illizi est transmis vers le service le plus proche de l'endroit où il se trouve. "Une opération extrêmement complexe sur le plan technique. Les stations de base sont toutes rattachées à un même commutateur, c'est-à-dire que les appels sont renvoyés au même endroit. Ce qui n'arrange pas les services qui doivent intervenir et qui veulent que l'appel aboutisse au service de police ou de Protection civile le plus proche de l'appelant. C'est évident pour le

fixe, c'est plus simple, mais pas pour le mobile", indique le directeur du marketing de Mobilis.

Lounis Benharats estime que le problème de l'acheminement des appels d'urgence

doit être pris en charge par l'autorité de régulation des postes et télécommunications ARPT, "en tant que régulateurs, ils doivent faire en sorte que le suivi des transferts des appels d'urgence soit géré et par l'opérateur et par les services récepteurs final de l'appel". Il rappellera que l'opérateur historique avait fait un teste l'an dernier sur la capitale, tous les appels aboutissaient au même point.

Du côté de Nedjma, on se contentera de dire que le dernier arrivé des opérateurs travaille pour "offrir ce service à ses abonnés".

S. A.

